



Bienvenue

à l'unité de crise
pour adolescents



Sommaire

L'équipe.....	3
Le projet de soins	4
Les admissions et les règles générales	5
La sécurité	6
L'intimité et la vie en commun.....	7
Les contacts avec l'extérieur et les horaires	8
Les soins	9
Les activités de groupe et la fin de l'hospitalisation	10
Informations pratiques	11
Plan d'accès.....	12

L'équipe de l'unité de crise pour adolescents vous accueille dans un service d'hospitalisation du département de l'enfant et de l'adolescent des Hôpitaux universitaires de Genève.

L'équipe est composée de :

- un médecin, responsable d'unité
- un chef de clinique
- deux médecins internes
- un médecin généraliste
- une infirmière responsable
- infirmiers et infirmières
- une assistante sociale, thérapeute de famille
- un psychologue, thérapeute de famille
- une psychomotricienne
- une art-thérapeute
- une secrétaire
- deux membres du service propreté et hygiène.

Dans sa fonction d'enseignement universitaire, l'unité reçoit également des stagiaires de diverses professions de la santé.

Chaque membre de l'équipe est tenu au respect du secret professionnel.

En dehors des heures ouvrables, un médecin de garde n'appartenant pas nécessairement à l'équipe, mais travaillant dans le service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, peut intervenir.

Le projet de soins

L'unité accueille des adolescents jusqu'à 18 ans qui se trouvent en situation de crise.

Les hospitalisations se font exclusivement sur une base volontaire et la durée maximale de séjour est d'un mois.

Le projet de soins est un élément essentiel autour duquel s'organise votre vie dans l'unité. Les bases en sont fixées au moment de votre entrée. Ce projet est susceptible d'être modifié en cours de séjour en fonction de votre propre évolution.

Votre scolarité ou votre activité professionnelle peuvent être suspendues en début d'hospitalisation. Elles pourront être reprises par la suite en fonction de la progression du projet de soins.

Dans tous les cas, chaque étape de votre hospitalisation et de votre vie dans l'unité est considérée comme un temps thérapeutique.

Un suivi thérapeutique avec un psychiatre ou un psychologue extérieur à l'unité sera mis en place pendant votre séjour. Il vous permettra de poursuivre le traitement commencé à l'hôpital.

Le projet de soins est fondé sur une confiance réciproque et le respect mutuel d'un certain nombre de limites. Il nécessite votre engagement et se déroule le plus possible en collaboration avec votre entourage proche.

Admissions

- Les admissions ont lieu du lundi au vendredi, entre 9h et 17h, après un entretien d'évaluation effectué par un médecin et un infirmier de l'unité de crise.
- Pour chaque admission, un certificat d'entrée volontaire, établi par un médecin, est indispensable.
- Les jeunes domiciliés dans d'autres cantons peuvent être admis sous réserve de l'accord préalable écrit du médecin cantonal de leur canton d'origine.

Règles générales

- Elles sont indispensables pour harmoniser la vie dans l'unité et préserver le cadre de soins.
- Le respect de ces règles est de la responsabilité de chacun. L'équipe soignante peut intervenir à tout moment pour en vérifier l'application.
- Toute difficulté rencontrée dans l'application de ces règles devra être discutée avec l'équipe soignante.
- Leur non-respect pourra amener la remise en question du projet de soins à l'unité.
- Cette remise en question peut aller jusqu'à l'exclusion de l'unité. Dans un tel cas, les parents sont informés.
- Les dégradations matérielles feront l'objet de démarches auprès de vos assurances ou de celles de vos représentants légaux.

La sécurité

- Les comportements agressifs ou violents à l'encontre des autres ou de soi-même sont interdits.
- Tout objet considéré par l'équipe comme dangereux pour vous et/ou pour les autres vous sera retiré par les soignants.
- Aucune introduction, aucune circulation, aucune consommation de toxiques, d'alcool, de drogues et de médicaments (en dehors de ceux prescrits par l'équipe médicale) ne sont admises.
- Les initiatives de piercing, tatouage ou autres interventions du même genre ne sont pas admises en cours d'hospitalisation.
- L'utilisation de bougies est interdite.
- Il est interdit de fumer; des traitements de substitutions tabagiques pourront être prescrits selon l'indication médicale.
- L'introduction d'animaux dans le service n'est pas autorisée.
- La conduite d'un véhicule n'est pas autorisée pendant le temps de votre hospitalisation.
- Les échanges, prêts, emprunts d'argent, d'objets personnels, de vêtements, de cartes téléphoniques ou téléphones portables sont interdits entre patients.
- Il est déconseillé d'apporter d'importantes sommes d'argent, de même que des objets précieux ou fragiles.
- Un inventaire de vos effets personnels est établi à l'entrée.
- Tout objet personnel est sous votre responsabilité.

Votre chambre

- C'est un espace privé.
- Il n'est pas permis d'y recevoir d'autres patients après 22h.
- Vous veillerez à conserver votre chambre dans un état satisfaisant d'ordre et de propreté.
- Il est possible de la décorer avec des photos ou des posters sur un tableau en liège réservé à cet effet.
- Les soignants sont les garants du respect de cet espace et y interviennent pour préserver votre intimité et veiller à votre sécurité ainsi qu'à vos soins.

Les relations entre patients, équipe soignante et visites

- Le déroulement du projet de soins nécessite que l'espace personnel de chacun soit protégé pendant le temps de l'hospitalisation.
- Les comportements de flirt, les rapprochements physiques, les relations sexuelles ne sont pas autorisés dans le cadre hospitalier.
- Les violences physiques, le vol, le racket sont punissables aux yeux de la loi, à l'intérieur de l'hôpital au même titre que dans la cité.
- L'usage de consoles de jeux, ordinateurs, magnétophones, magnétoscopes ou appareils photos personnels n'est pas admis au sein de l'unité.
- Tout enregistrement à l'intérieur de l'unité (vidéo, audio, photo) est interdit. Il est possible d'apporter des cassettes vidéo ou DVD dans l'unité avec l'accord de l'équipe soignante.
- Le respect des règles habituelles de courtoisie, de décence et de discrétion est attendu de votre part.

Les contacts avec l'extérieur et les horaires

Les contacts avec l'extérieur

- Pendant les 48h qui suivent votre admission, pour des raisons thérapeutiques, vous devez suspendre vos contacts avec l'extérieur (téléphones, visites, sorties autres qu'accompagnées par un soignant de l'unité).
- Après ces 48h, des visites peuvent avoir lieu entre 14h et 19h30 en semaine ; entre 13h30 et 18h30 le samedi et le dimanche. Vous devez cependant tenir compte des soins prévus pour vous et veiller à échelonner le nombre de visiteurs. Il est attendu de chaque visiteur qu'il respecte les horaires et les règles générales de l'unité.
- L'usage du téléphone portable est autorisé sauf pendant les activités thérapeutiques. Au moment du coucher, vous devez remettre votre téléphone au soignant qui assure la veille jusqu'au lendemain.
- Les demandes de sorties à l'extérieur de l'unité sont évaluées et négociées avec l'équipe soignante en fonction de votre projet de soins.

Les horaires

- L'unité est ouverte tous les jours de l'année, 24h sur 24. La porte d'entrée et les balcons sont fermés à partir de 21h.
- En semaine, le petit déjeuner se prend à la salle à manger jusqu'à 8h45.
- Les repas ont lieu à 12h et à 19h30 (19h le samedi et le dimanche). La présence de chacun est indispensable.
- La télévision est à votre disposition à partir de 10h15. Les programmes ainsi que les DVD proposés par les patients doivent être approuvés par les soignants avant toute diffusion.
- L'heure limite en chambre est fixée à 22h (à 21h30 pour les moins de 15 ans), le coucher et la fin de toute activité est fixée à 22h30.
- A votre entrée, puis tous les dimanches, selon indication médicale : prise de constantes (pouls, tension artérielle, température, poids).

Entretiens individuels

Des entretiens individuels avec votre médecin psychiatre ou psychologue et un infirmier ont lieu du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

A votre demande ou à celle d'un soignant, d'autres entretiens individuels pourront avoir lieu.

La durée des entretiens est adaptée à chaque situation.

Entretiens de famille

Au cours de vos premières 48 heures de séjour, votre entourage sera contacté et se verra offrir, en fonction du projet thérapeutique, des entretiens de famille ultérieurs.

Consultations de médecine générale

Vous verrez une fois le médecin généraliste pour un bilan de santé. D'autres consultations pourront être organisées si nécessaire.

Séances individuelles d'art-thérapie, de psychomotricité ou de psychodrame

Elles pourront vous être proposées en fonction du projet de soins.

Médicaments

Des médicaments peuvent vous être prescrits par les médecins après une information détaillée sur leurs effets.

La poursuite des traitements qui vous ont été prescrits avant l'hospitalisation, fera toujours l'objet d'une discussion préalable.

Les activités de groupe et la fin de l'hospitalisation

Les activités de groupe

- Elles représentent des temps institutionnels et thérapeutiques essentiels au bon déroulement de vos soins.
- Chaque matin, du lundi au vendredi, une brève réunion a lieu au salon télévision. Elle a pour but d'organiser la journée.
- Chaque soir, une rencontre est organisée dans ce même salon afin de partager les événements de la journée.
- Un atelier d'art-thérapie a lieu une fois par semaine dans les locaux du centre de traitement ambulatoire intensif. Il permet d'explorer sa créativité et de partager ce que l'on ressent.
- Un groupe parole se réunit deux fois par semaine ; il favorise l'échange et l'expression verbale spontanée.
- Un groupe santé permet d'aborder différents thèmes qui touchent à la santé : sommeil, consommation de toxiques, hygiène...
- Le groupe sociodrame propose à chaque adolescent d'investir un espace de jeu imaginaire et d'expression par la création en groupe de minis scenarii.

Ces activités sont obligatoires. Les horaires des différents groupes sont affichés dans l'unité.

La fin de l'hospitalisation

- La décision de fin de séjour est prise lors d'un entretien réunissant patient, médecin psychiatre ou psychologue et infirmier.
- Cet entretien peut éventuellement faire suite à votre demande de quitter l'unité.
- Les modalités de sortie sont discutées lors de cette séance. La mise en place de votre suivi à l'extérieur de l'unité est un élément d'appréciation essentiel.
- Les parents des patients mineurs sont informés de la sortie.
- Après la sortie, les anciens patients ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'unité pour rendre visite aux patients hospitalisés.

Au sein du département de l'enfant et de l'adolescent des Hôpitaux universitaires de Genève, il existe plusieurs dispositifs pour adolescents et jeunes adultes placés sous la responsabilité du Pr François Ansermet.

- Unité de crise pour adolescents
 - Lits de crise
Bd de la Cluse 57
1205 Genève
Tél. 022 382 48 60
Fax 022 382 48 69
 - Centre de traitement ambulatoire intensif (CTAI)
Avenue de Beau-Séjour 20
1206 Genève
Tél. secrétariat 022 382 48 57
Tél. infirmiers 022 382 55 16
 - Centre d'études et prévention du suicide (CEPS)
Avenue de Beau-Séjour 20
1206 Genève
Tél. secrétariat 022 382 48 57
Ligne "Help" 022 382 42 42
- Unités d'hospitalisation
 - Le Salève
Ch. du Petit-Bel-Air 2
1225 Chêne-Bourg
Tél. 022 305 47 47
 - Médecine A2
Rue Willy-Donzé 6
1205 Genève
Tél. 022 382 46 18

Plan d'accès

